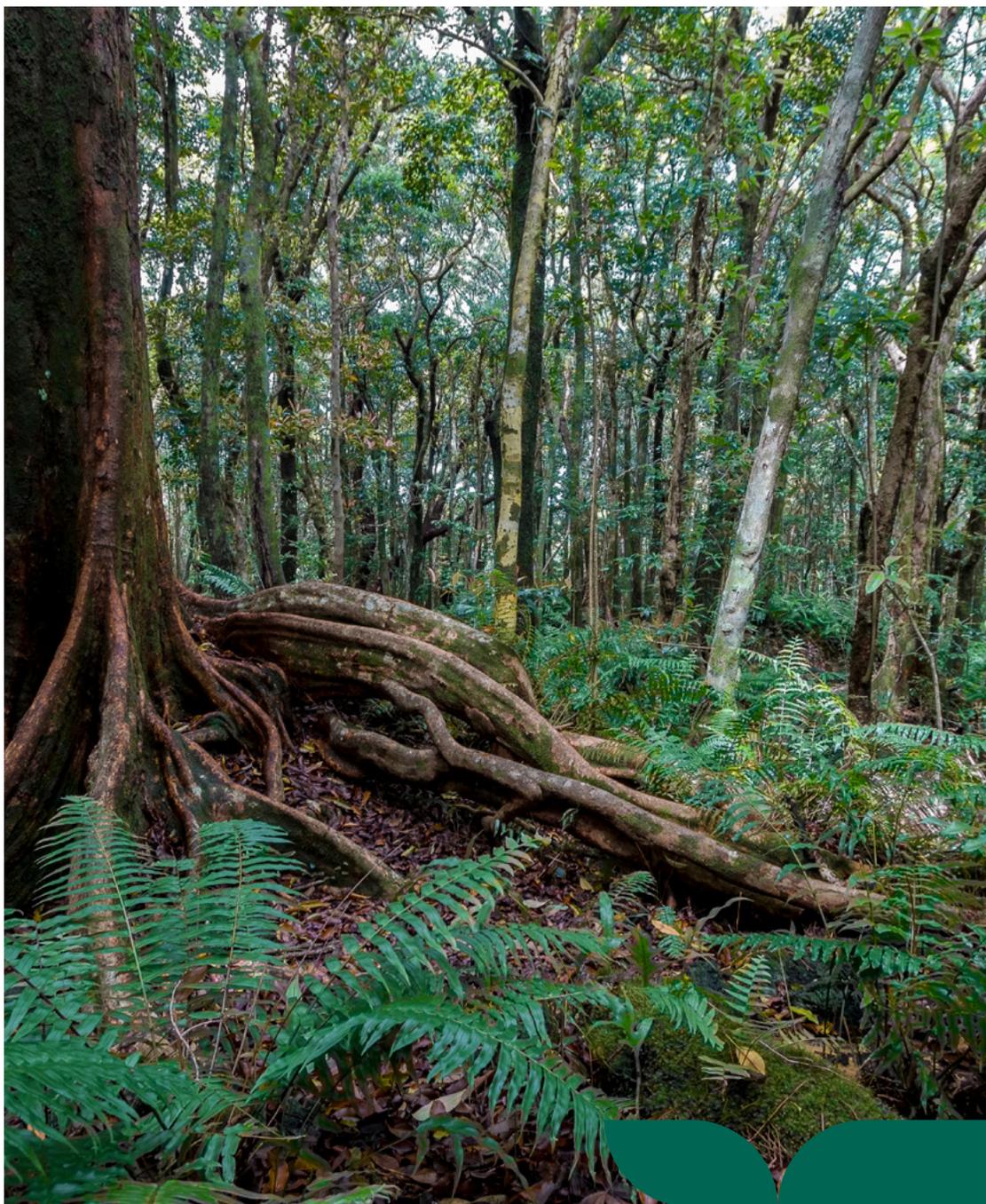




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION RÉGIONALE
LA RÉUNION

**Rapport de
développement
durable**

2021



ÉDITO

L'ONF, un partenaire national chargé, avec l'appui de l'État et des collectivités territoriales, de la conservation et de la valorisation économique et sociale du patrimoine forestier de La Réunion et de Mayotte.

Gestionnaire de plus de 40 % du foncier de La Réunion et de 16 % à Mayotte, l'Office national des forêts est, avec l'appui de l'État, de l'Union européenne et des collectivités territoriales, notamment le Département (partenaire historique primordial) et en liaison avec les autres institutions environnementales, comme le Parc national, l'acteur historique déterminant de la conservation des forêts publiques, de l'accompagnement de la filière bois, de la prévention des risques naturels, de l'accueil du public et de l'insertion sociale, ainsi que du développement touristique en forêt.

De nouveau, 2021 aura été une année « particulière », marquée par la poursuite de la crise sanitaire, associée à la Covid-19, avec ses impacts en matière d'inquiétude générale et d'organisation du travail, ainsi que par la poursuite d'un dépérissement important des forêts métropolitaines, entraînant une plus grande prise en compte par la société de la thématique santé-climat.

L'enjeu majeur auquel devront répondre les forestiers dans les années à venir est l'accompagnement des forêts à leur adaptation au changement climatique, pour assurer une meilleure résilience aux périodes de sécheresse et au risque accru d'incendie, afin principalement de conserver leur rôle fondamental dans le cycle de l'eau et la production d'eau potable.

Les forêts de La Réunion sont également concernées par le dérèglement climatique, comme le montre le dépérissement de peuplements de tamarins de la zone du Maïdo, notamment en 2018-2019 suite au retard de la saison des pluies, et de différentes autres essences en 2021 suite à la faible pluviométrie de la saison 2020-2021. S'ajoute à cela l'incendie du Maïdo d'octobre 2020, maîtrisé relativement rapidement grâce aux investissements réalisés en matière d'équipements de prévention et de lutte, et à la coordination et l'engagement des pompiers et des personnels ONF.

Ainsi, on peut souligner la signature, par arrêté préfectoral du 21 décembre 2021, du plan de massif du volcan. Cette déclinaison opérationnelle du PDPFCI (Plan départemental de protection des forêts contre les incendies), a été élaboré dans le cadre d'une large concertation, avec notamment la prise en compte de la VUE (Valeur universelle exceptionnelle) du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une démarche similaire est lancée pour la formulation en 2022 du plan de massif des Hauts sous le vent.

La préservation des forêts de Mayotte, soumises à une très forte pression de défrichage, est un enjeu fondamental en matière de biodiversité et de production d'eau potable de l'île aux parfums.

L'année 2021 a ainsi été marquée par la création, par décret ministériel du 3 mai 2021, de la réserve naturelle nationale des forêts de Mayotte couvrant 2 800 ha, soit 51 % des forêts publiques de l'île, représentant toutes les forêts naturelles encore en bon état de conservation. Cette création participe également à l'objectif national de 30 % d'aires protégées dont un tiers en protection forte.

À noter également le lancement en 2021 d'un vaste programme de reboisement des têtes de bassin versant, financé dans le cadre du plan de relance, avec un effet attendu en matière de production d'eau potable de l'île hippocampe.

Je vous invite à découvrir notre rapport de développement durable annuel. Il n'a pas pour ambition de décliner la totalité de l'activité 2021, mais de mettre en valeur les réalisations les plus emblématiques des différents services de l'ONF à La Réunion et à Mayotte.

Merci aux collègues ONF de La Réunion et de Mayotte pour la qualité de leur travail, réalisé dans des conditions parfois difficiles, et pour leur engagement dans les situations urgentes ou de crise.

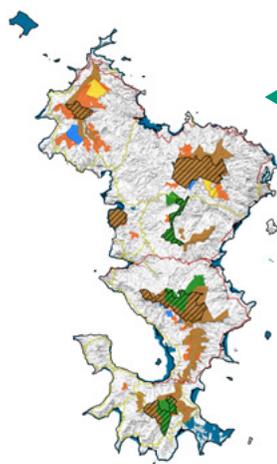
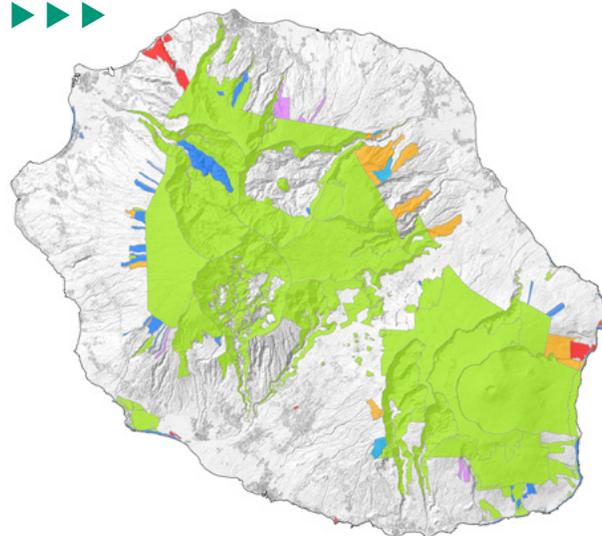
Sylvain Léonard, Directeur régional
ONF - La Réunion

LES SURFACES DE LA FORÊT

LA RÉUNION ►►►►►►►►►►

Surface totale : 101 373 ha

- **FORÊTS DOMANIALES**
3 220 ha • 3 % du domaine forestier
- **FORÊTS DÉPARTEMENTO-DOMANIALES**
91 940 ha • 91 % du domaine forestier
- **FORÊTS DÉPARTEMENTALES**
3 694 ha • 4 % du domaine forestier
- **FORÊTS RÉGIONALES**
791 ha • 1 % du domaine forestier
- **FORÊTS COMMUNALES**
532 ha • 1 % du domaine forestier
- **FORÊTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**
1 196 ha • 1 % du domaine forestier



◄◄◄◄ MAYOTTE

Surface totale : 7 063 ha

- **FORÊT DÉPARTEMENTALE AMÉNAGÉE** : 4 392,4 ha
● 1 015,3 ha rattachés au régime forestier (nov. 2020)
- **FORÊT DOMANIALE AMÉNAGÉE** : 1 121,9 ha
● 215,8 ha rattachés au régime forestier (nov. 2020)
- **AUTRE ÉTABLISSEMENT PUBLIC** : 317,8 ha
(non aménagé)
- **MANGROVES AFFECTÉES OU PROPRIÉTÉ DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL** : 629,6 ha
(hors régime forestier)

À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ONF

Premier gestionnaire d'espaces naturels en France, l'ONF rassemble près de **9 000 professionnels** œuvrant au service de la gestion de **11 millions d'hectares** de forêts publiques, en métropole et en outre-mer. Au quotidien, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement de ces espaces. Leur gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : **répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public.**

L'Office réalise également des missions de service public pour le compte de l'État dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques naturels : protection du littoral, restauration des terrains de montagne, défense des forêts contre les incendies. Des prestations et des services « sur-mesure », dédiés à la valorisation des espaces naturels, sont par ailleurs proposés aux collectivités et aux entreprises.



À PROPOS DE L'ONF RÉUNION

L'ONF occupe à La Réunion une position privilégiée par **l'importance du domaine géré** (40 % de la superficie totale de l'île), par **l'étendue de ses missions**, par **la variété des milieux naturels** (des forêts humides des hauts au volcan minéral) et par **sa forte implication comme acteur de développement local**. Il représente le gestionnaire majoritaire des sites intégrés dans la zone de cœur du nouveau Parc national de La Réunion.

L'ONF y conduit la politique forestière voulue par le Conseil départemental sur ses propriétés, sous la forme d'**une gestion multifonctionnelle visant à répondre, de manière intégrée aux besoins** :

- **écologiques** : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration des écosystèmes naturels, prévention des incendies ;
- **économiques** : gestion de forêts de production, exploitation de bois, approvisionnement de la filière bois ;
- **sociaux** : la forêt est un gisement d'emplois au travers notamment de programmes d'insertion, dans une île qui se caractérise par une population très jeune (32 % de moins de 20 ans) et par un taux de chômage élevé (23 %) ;
- **d'accueil du public** : entretien de près de 1 000 km de sentiers de randonnée ainsi que d'aires d'accueil, étude de schéma de valorisation écotouristique des différents massifs ;
- **de prestations de services au bénéfice des collectivités** (paysage, infrastructures routières, Arbre Conseil, équipement d'accueil).

Le **Conseil départemental de La Réunion** est le principal partenaire de l'ONF sur l'île ; 95 % du domaine géré relève du statut départemental ou départemental. Par les financements propres qu'il apporte, il est le premier donneur d'ordre de l'ONF. A ses côtés, l'ONF poursuit localement son rôle d'acteur social en pérennisant l'activité d'insertion. Ainsi, en 2021 l'établissement a accueilli 114 personnes en contrats aidés.



Oiseau blanc sur un Jam-Rose

BUDGET ET CHIFFRES CLÉS

Résultat 2021 (en millions d'euros)	LA RÉUNION	MAYOTTE
Produits du domaine	+ 1 226	-
Activités travaux et services	+ 8 122	+ 268
Produits activités annexes	+ 159	-
Chiffre d'affaires	+ 9 506	+ 268
Variations de stocks	+ 415	-
Production immobilisée	+ 453	-
PRODUCTION	+ 10 374	+ 268
CHARGES EXTERNES (sous-traitance)	- 3 624	- 122
VALEUR AJOUTÉE	+ 6 750	+ 146
Subventions	+ 2 157	+ 29
Charges de personnel	- 11 491	- 374
Impôts	- 320	- 5
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 2 904	- 204

SERVICE FORÊT MILIEUX NATURELS (SFMN)

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

En charge de toutes les opérations concernant la gestion durable des forêts relevant du régime forestier, le service forêt élabore **les aménagements forestiers et les plans de gestion des réserves biologiques**. Il pilote la conservation de la biodiversité fortement menacée à La Réunion par les espèces exotiques envahissantes et gère également des **lots de chasse** (tongue, lièvre et gibiers à plumes) et le bail de chasse au cerf de Java de la Roche Écrite.

Chaque année, il pilote la programmation des travaux sylvicoles à réaliser l'année suivante. L'exercice mobilise l'ensemble des techniciens forestiers territoriaux qui, sur la base du plan d'action prévisionnel inscrit dans l'aménagement forestier de chaque forêt (une cinquantaine), vont réaliser le bilan des travaux réalisés l'année N et proposer les travaux de l'année N+1.

Le service forêt fait la synthèse des propositions qu'il priorise en fonction des cadrages budgétaires pour aboutir à des programmes qui feront l'objet de demandes de subventions (FEADER, Conseil départemental). Le processus complet prend 5 à 6 mois.

ÉTUDE D'ÉTAT D'INVASION ET STRATÉGIE DE LUTTE DANS LES ACI

En 2021, l'ONF a précisé **la gestion des ACI** (Aires de contrôle intensif), des zones prioritaires aux actions de lutte sur le domaine forestier, en entamant deux études spécifiques aux ACI de piton d'Anchaing et de Petit Rein. Leur objectif était **de déterminer un plan d'action par ACI visant à étendre progressivement la superficie des opérations de lutte**. Pour cela, les agents du service forêt, avec l'aide des agents forestiers de Salazie, d'Aurère et d'autres collègues, ont **cartographié finement l'état d'invasion végétale** pour ces deux zones, ceci afin de disposer d'outils solides pour délimiter les zones d'action prioritaires en matière de restauration écologique.

Pour la première fois dans ces deux ACI, ces études ont permis d'évaluer à une échelle fine l'état d'invasion des forêts. Sur la base de ces cartographies, les zones prioritaires d'intervention ont été délimitées, **en mettant en lumière l'intérêt et l'efficacité des actions de lutte dans les milieux les moins dégradés**.

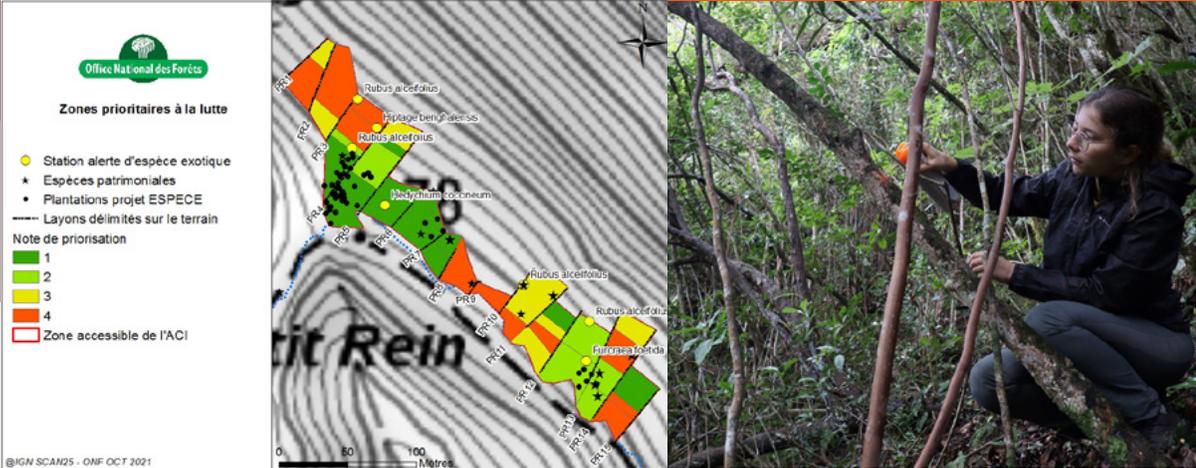
Dans l'ACI de piton d'Anchaing, une zone très préservée de 1 ha a été mise en exergue, ne souffrant que de l'invasion du raisin marron qui s'infiltré dans quelques trouées. En ajoutant cette surface aux zones traitées les années précédentes, le but pour les années suivantes sera de **maintenir au moins 53 % de la superficie de l'ACI à un faible niveau d'invasion**. D'autre part, la reconstitution de la canopée indigène sera accompagnée dans les trouées ayant fait l'objet de lutte, par le passé.

10 collaborateurs

dont 3 VSC (un assistant projet d'aménagement forestier, un assistant sylviculture et une assistante pôle écologie)

2 géomaticiens assurent les travaux d'analyses cartographiques et la gestion des bases de données géographiques (SIG) de l'ensemble de la Direction régionale

- des compétences reconnues en **ingénierie technique de gestion des milieux naturels**
- des **expertises** et un **appui technique**



Cartographie de priorisation des zones de lutte et emplacements des stations alertes d'espèces exotiques envahissantes dans l'ACI de Petit Rein

Matérialisation des layons sur le terrain

Dans l'ACI de Petit Rein, l'accent sera mis durant les prochaines années sur **le rétablissement de l'intégrité de la canopée indigène au sein des périmètres d'opérations visant le goyavier**, par le passé. En effet, l'objectif est de limiter les phénomènes d'invasion en cascade sur cette zone de 1,16 ha, soit 31 % de la superficie totale de l'ACI. Enfin, les futures actions favoriseront **la croissance des plants d'espèces menacées et/ou protégées** réintroduites dans le cadre du projet ESPECE en 2019.

INSCRIPTION DE DEUX RÉSERVES BIOLOGIQUES DIRIGÉES SUR LA « LISTE VERTE » DE L'UICN

Parmi ses réalisations marquantes, l'année 2021 compte également **la labellisation internationale « Liste verte des aires protégées et conservées », de deux réserves biologiques dirigées ; celle du littoral de Saint-Philippe et celle de la forêt de Bois de couleurs des Bas**. Celles-ci font parties des forêts domaniales ou départemento-domaniales du vaste massif forestier de la Coloraie du Volcan. Cette nomination a été décernée par **l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)**, ONG présente en France et dans le monde entier, depuis 1992.

La « liste verte des aires protégées et conservées » récompense la gestion durable et efficace de ces sites remarquables. **Son objectif principal est de contribuer à faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance de l'ensemble des aires protégées à l'échelle mondiale, en valorisant les sites et les pratiques exemplaires**. Pour obtenir ce label, les aires candidates sont évaluées sur 50 critères répondant à quatre grands objectifs : **une gouvernance équitable, une gestion efficace, une planification solide et les résultats obtenus**. Au dépôt de dossier, les gestionnaires sont accompagnés par des experts et régulièrement évalués. C'est ensuite un engagement à long terme. La certification est effective pendant 5 ans.

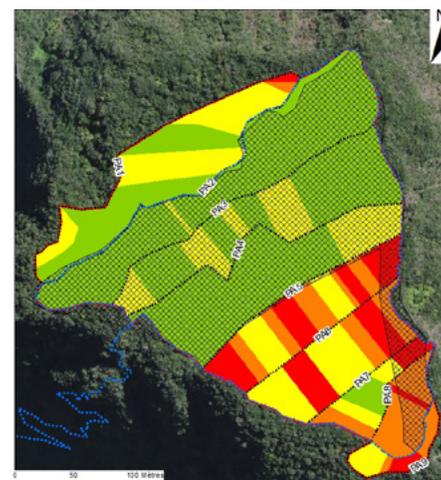
Les deux réserves biologiques dirigées ont été créées en **mars 2020**, après plusieurs années d'études, l'élaboration d'un plan de gestion spécifique et une validation par le comité consultatif des aménagements forestiers et des réserves biologiques et le Conseil national de protection de la nature. C'est en **mai 2021** qu'elles obtiennent le label « liste verte », après l'examen par un jury national puis international, composés d'experts de l'UICN.



Lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans l'ACI du piton d'Anchaing



Cartographie de l'état d'invasion de l'ACI du piton d'Anchaing



Cette récompense, en plus d'être une belle reconnaissance pour l'ONF, fait rayonner La Réunion et plus généralement la France dans le monde et s'impose comme une référence en matière de protection environnementale.

Le temps passé par l'ONF pour l'obtention de ce label prestigieux s'inscrit dans la MIG Biodiversité, financée par le ministère de l'environnement.

Visite médiatisée du littoral de Saint-Philippe suite à l'obtention du label

SERVICE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SDAT)

14 collaborateurs

Basé à la Providence à Saint-Denis, le SDAT est un service technique en charge de plusieurs domaines de compétences :

- **paysage,**
- **risques naturels,**
- **accueil du public,**
- **infrastructures et bâtis** sur l'ensemble de la direction régionale.

UN SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DES PARTENAIRES

Plusieurs programmes financiers ont été mis en œuvre, pour les opérations, tout au long de l'année 2021 :

- 1 million d'euros dans le cadre de l'accueil du public, avec le Département ;
- 4,2 millions d'euros, dans le cadre des entretiens des sentiers et sites de l'ONF, avec le Département ;
- 400 000 euros de financement européen pour les routes forestières et 500 000 euros pour la DFCI (Défense des forêts contre les incendies).

Les autres programmes financiers sont le FIRT et le financement local avec les collectivités territoriales (convention co-maîtrise d'ouvrage avec TCO, mairie de Saint-Paul, de Sainte-Rose).

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE AU-DESSUS DU BRAS D'OUSSY ENTRE ILET À BOURSE ET GRAND PLACE

Le sentier traversait à gué la ravine du Bras d'Oussy. Ainsi, cet itinéraire se trouvait impraticable en période de cyclones ou de très fortes pluies, parfois pendant 1 à 2 semaines, coupant ainsi la liaison entre les deux îlets (seule voie d'accès directe). Cela perturbait bien évidemment la vie des habitants, la distribution du courrier, le fonctionnement de l'enseignement, mais aussi l'activité économique liée à la randonnée.



Par ailleurs, il s'agit également d'une partie du sentier de grande randonnée GR R2, la traversée de La Réunion, connue internationalement, empruntée par de nombreux randonneurs locaux et extérieurs. Différents trails empruntent également ce passage. L'éco-compteur le plus proche, au départ du sentier Scout, donne les chiffres de fréquentation suivants : 32 700 en 2018, 30 081 en 2019 et 29 697 en 2021 classant ainsi cette entrée dans Mafate parmi les **15 sentiers les plus fréquentés de l'île** (sur 33 sentiers « surveillés »).

Afin de faciliter et sécuriser le passage de chacun, une passerelle de 28 mètres a été construite au-dessus de la ravine, sous pilotage ONF et grâce au financement du Département et de l'Europe.

La réalisation de cet ouvrage a également nécessité le détournement du sentier d'accès actuel, réalisé par les ouvriers forestiers du cirque de Mafate. Ce projet a été mis en œuvre en cohérence avec le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

Une attention toute particulière a été portée pour intégrer au mieux l'ouvrage au paysage, grâce à sa structure elle-même et les murs en pierres sèches réalisés par les ouvriers ONF de Mafate, aux extrémités de la passerelle. Cette structure en arc de cercle est tout à fait innovante à Mafate. C'est en effet la première réalisée dans le cirque.

De plus, le cirque de Mafate étant inscrit au **Patrimoine mondial de l'UNESCO**, une étude floristique et faunistique a été menée en partenariat avec le Parc national, afin de respecter la préservation de **la valeur universelle exceptionnelle (VUE)**. Celle-ci a permis de s'assurer que l'impact sur la faune serait nul et très limité sur la flore.

La réception a été prononcée **fin septembre 2021** et la passerelle inaugurée avec le Département et les partenaires, **le 19 octobre 2021**.

Coût du projet : 205 587 € mis en œuvre par l'ONF, sous forme d'une maîtrise d'ouvrage du Département. 13 000 € ont été dédiés à l'étude préalable.



AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DE PISTES VTT ET VTTAE DU CIRQUE DE CILAOS

À La Réunion, le VTT fait l'objet d'un engouement de plus en plus fort. Le cirque de Cilaos offre un terrain de jeu particulièrement idéal, entre forêts, ravines et montagnes.

Pour répondre à la demande des vététistes et de la mairie, l'Office national des forêts a mené une étude en 2018/2019 afin d'évaluer la faisabilité de réhabilitation de l'ancien réseau VTT et VTTAE.

L'objectif était de **développer le sport nature à La Réunion**, et notamment dans un cirque au climat clément et ainsi favoriser la découverte des milieux naturels, tout en préservant les milieux traversés.

À la suite de cette étude, en décembre 2020, des travaux ont consisté en la mise à jour des circuits, leur modification et leur rénovation, comprenant par exemple l'élagage, la reprise de plateforme ou encore l'installation de barrières végétales. Le balisage des circuits et les panneaux d'accueil ont été réalisés par l'Atelier Bois de l'ONF Réunion.

Aujourd'hui, les cyclistes peuvent profiter d'un réseau de **9 pistes aménagées sur 53 kilomètres** (7 de cross-country et 2 de descente), avec **4 niveaux de difficulté** (vert, bleu, rouge, noir) pour un accès garanti à tous.

Un **carto-guide** d'information a été édité par l'ONF, imprimé en 6 000 exemplaires et distribué dans les mairies, offices de tourisme et magasins de VTT. Il est également disponible sur le site internet onf.fr.

Cette opération s'inscrit dans la mise à jour du PDIPR géré par le Département. Elle représente un intérêt économique fort pour le magasin de VTT de Cilaos et les différents clubs roulant dans Cilaos, ainsi que les visites guidées en VTT.

Coût du projet : 57919,10 € en régie et sous-traitance ONF, financé par le Département et l'Europe.

AGENCE TRAVAUX EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

3 unités de production

13 conducteurs de travaux

130 ouvriers forestiers dont :

- 3 menuisiers
- 4 pépiniéristes
- 5 bucherons
- 5 apprentis

Basée sur la commune du Tampon, l'Agence travaux s'appuie sur son **réseau de pépinières** et sur son **atelier bois** pour intervenir dans les espaces naturels de l'État et du Département.

SES MISSIONS

- Réaliser des travaux d'investissement, d'entretien et d'accueil du public (sentiers, sites d'accueil) ;
- Mener des interventions en lien avec la sylviculture, le génie végétal, le tourisme de nature (sentiers, kiosques, tables, bancs, rambardes et platelages...);
- Intervenir sur des actions de protection de l'environnement et de reconstitution de la biodiversité (renaturation de forêts de bois de couleurs et lutte contre les espèces envahissantes végétales) ;
- Assurer l'approvisionnement des acteurs de la filière bois locale ;
- Répondre aux clients publics, privés ou particuliers désireux d'interventions avec le savoir-faire de l'ONF.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS MARQUANTS EN 2021 :



Placeau travaillé, avec la « Voune » déposée, contenant les graines de Tamarins des hauts

Régénération des tamarins des Hauts brûlés par l'incendie du Maïdo

Comme tous les ans depuis l'incendie catastrophique de 2011, **plusieurs hectares (plus de 9 ha en 2021) de Tamarins des hauts**, l'essence endémique noble des forêts de La Réunion, **ont été régénérés, en totalité.**

Les travaux consistent en plusieurs actions successives :

- ▶ le broyage des branches des tamarins exploités sur les parcelles ;
- ▶ le nettoyage des parcelles, puis la création de placeaux de 2m² où le sol est travaillé ;
- ▶ la mise en place de « voune » (sol et graines de tamarins mélangés), pour favoriser la germination des Tamarins sur les parcelles brûlées.

Plantation d'espèces en voie de disparition dans le cirque de Mafate

Parmi les actions exceptionnelles, il est à noter **la plantation d'espèces en voie de disparition**, autour d'Aurère dans le cirque de Mafate, **Réserve biologique Bras Bémale/Bras des merles**. Ce projet a eu pour objectif de renforcer des stations d'arbres en voie de disparition, afin de favoriser leur développement et leur dissémination dans les forêts de Mafate. C'est une collaboration avec le Parc national de La Réunion et le Conservatoire botanique national de Mascarin (CBNM). Les espèces concernées sont le bois d'éponge (*Polyscias cutispongia*), à raison de 40 individus, le bois de fer (*Sideroxylon majus*) à raison de 25 individus, le bois de senteur bleu (*Dombeya populnea*) 30 individus et enfin 90 individus pour le petit bois de senteur (*Croton mauritanus*). Ces plantations se sont déroulées entre février et avril 2021, pendant la période des pluies.



Bois d'éponge (au centre) planté dans la réserve biologique Bras Bémale / Bras des Merles

Sécurisation et nettoyage des vestiges du pénitencier pour enfants d'Ilet à Guillaume

En plein cœur de la forêt Départemento-domaniale des hauts de Saint-Denis, se trouve un site chargé d'histoire, seulement accessible à pied, à 2h30 du centre-ville. Il s'agit de **l'ancien pénitencier pour enfants d'Ilet à Guillaume**. De 1850 à 1864, les jeunes vagabonds ou voleurs y étaient envoyés et ont construit eux-mêmes leur propre « prison sans barreau » ; les bâtiments, un pont, un sentier, le système de gestion de l'eau. Sa sélection à l'opération « Loto du patrimoine », menée par Stéphane Bern, en avril 2021 a permis de sortir le site de l'oubli et d'obtenir un financement visant à protéger et valoriser les vestiges.

Une végétation très dense avait recouvert les vestiges. Situé en forêt gérée par l'ONF, les ouvriers forestiers ont réalisé **d'importants travaux de défrichage et de nettoyage**, à la demande du Département, afin de rendre le site accessible pour le passage d'études archéologiques par l'INRAP. Tout a été débroussaillé à 2 mètres de part et d'autre de chaque entité, et englobant les superficies des vestiges de bâtiments ou groupements de murs ; le bâtiment de la Fenêtre, la chapelle ainsi que la série des 4 fosses quadrangulaires, le bassin Sud et le bassin Est. Dans un objectif de sécurisation, les arbres (des camphriers et cryptomérias de 20 à 50 centimètres de diamètre) susceptibles de tomber sur les vestiges ou de les endommager avec la taille de leurs racines, ont été abattus, par démontage. Ce sentier est tout de même fortement fréquenté. 20 526 passages ont été comptabilisés par l'éco-compteur, pour l'année 2021. Les équipes ONF réalisent des travaux d'élargement, de plusieurs semaines, régulièrement, soit 2 fois par an.



Vestiges avant et après défrichage



SERVICE BOIS

De l'amont à l'aval de la filière forêt-bois

Présent de manière transversale sur l'ensemble du domaine en gestion ONF, le service bois travaille en lien étroit avec les différents services internes (SFMN, Unités Territoriales, SDAT...) comme avec les acteurs de la filière forêt-bois, afin d'alimenter le secteur industriel et artisanal local.

En quelques chiffres ...

En 2021, **8 489 m³** de bois « façonnés » (les arbres sont exploités par des entreprises forestières prestataires, mais les produits exploités restent la propriété de l'ONF qui les met en vente pour son propre compte), (8 183 m³ de cryptoméria, 306 m³ de tamarin) pour un chiffre d'affaire de 417 k€, ont été vendus, en priorité au client « Sciages de Bourbon » mais également aux artisans scieurs de la filière bois locale.

- **8 183 m³ de cryptoméria**, dont 46 % réalisés par la régie ONF et 54 % réalisés à 100 % par l'entreprise externe ETF
- **306 m³ de tamarin**, réalisés à 100 % par la régie ONF

Les ventes de « bois sur pied » (les clients achètent les arbres, les exploitent et deviennent pleinement propriétaire des produits exploités), à destination de particuliers (bois de chauffage), de charbonniers et de scieurs artisanaux de bardeaux représentent **1 295 m³** (109 m³ de tamarin et 1 186 m³ d'autres essences). Au total, **9 784 m³ de bois** (façonnés et sur pied) ont été vendus, soit un **chiffre d'affaire annuel de 430 K€**.

La production de l'année 2021, a été réalisée avec des moyens externes limités, en raison de la crise sanitaire. Deux entreprises de travaux forestiers (ETF) ont pu se maintenir en activité; cette production vient en complément de celle de la régie interne ONF des Hauts sous le vent.

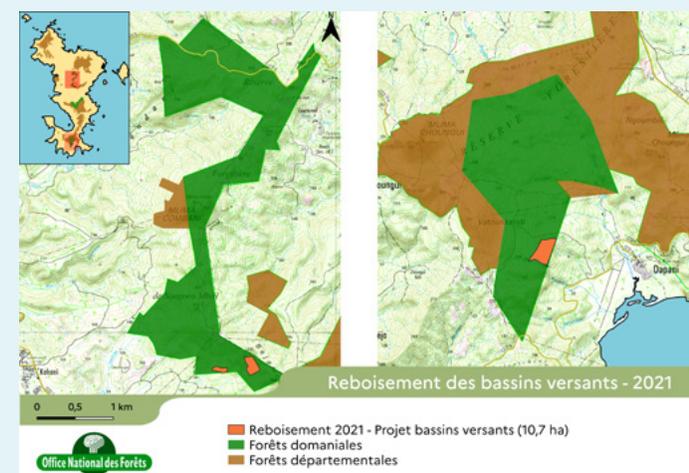
AGENCE TERRITORIALE DE MAYOTTE

REBOISEMENT DES TÊTES DE BASSINS VERSANTS

Dans le cadre de la stratégie globale de préservation de la ressource en eau potable, de la lutte contre l'érosion des sols et de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés, **un projet de reboisement des têtes de bassins versants s'est concrétisé cette année.**

Ce projet ambitieux, financé à coût complet par **l'Europe, l'État et le Conseil départemental** dans le cadre du **plan de relance**, prévoit le **reboisement de près de 50 ha** sur deux ans en forêt domaniale pour un montant total de 1 845 000 €. Environ 20% des surfaces prévues sur l'ensemble du projet ont été reboisées en 2021.

Ce projet est l'occasion, pour l'agence de Mayotte, de déployer sa capacité à projeter et superviser des reboisements sur le long terme, dans une perspective de préservation des services rendus par la forêt et de sa biodiversité.





CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES FORÊTS DE MAYOTTE

L'année 2021 laisse à espérer des jours florissants pour le patrimoine naturel de Mayotte grâce à la **création par décret n° 2021-545 du 3 mai 2021, de la réserve naturelle nationale des forêts de Mayotte.**

Ce sont **2 801 ha** de forêts relevant du régime forestier, soit 7,5 % du territoire, qui se sont vus garantir un statut de protection forte. La réserve intègre les reliques de forêts naturelles mésophiles et sub-humides qui concentrent à la fois **de forts enjeux de conservation de la biodiversité**, ce dont témoignent les espèces endémiques de l'île, et **un enjeu local fondamental de protection de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion des sols.**

La gestion sera assurée par un groupement d'intérêt public (GIP) dont la gouvernance sera partagée entre l'ONF et le Conseil départemental. Cette nouvelle unité de surveillance et protection bénéficiera d'une dotation de l'État de 400 K€ par an.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

L'éducation à l'environnement a été mise en avant cette année avec l'organisation de près de **20 animations scolaires et 4 événements grand public** au cours desquels des randonnées guidées et des stands étaient proposés. L'ensemble du personnel de l'agence s'est investi pour un cumul de 21 jours. L'agence a aussi mis l'accent sur **le développement de nouveaux outils pédagogiques et de communication**, avec la création de supports d'animation et de communication, afin de promouvoir localement les actions de l'ONF et sensibiliser tous les publics à l'importance et aux enjeux de la préservation des milieux forestiers.



Animation scolaire – Fête de la nature 2021

RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES ENGAGÉES DANS LA GESTION DE LA CRISE COVID

En 2021 comme en 2020, la gestion des ressources humaines a connu les mêmes perturbations dues à la crise sanitaire. Le dispositif de télétravail, initié l'année précédente, a été maintenu, voir renforcé pour les personnels à risque. Ces modalités d'organisation, qui s'ajoutent aux protocoles sanitaires déjà en place ont permis de **limiter de manière très sensible l'impact du Covid**, tout en assurant **le maintien des capacités opérationnelles des équipes.** Ces procédures sont maintenant bien intégrées au fonctionnement des unités et s'ajoutent aux points de vigilance existants (dengue, leptospirose...).



Récipiendaires de la médaille d'honneur agricole 2021

LES EFFECTIFS

En 2021, les effectifs de la direction régionale comptent **277 postes budgétaires**, dont **54 contrats de droit public**, représentant une légère diminution de la communauté de travail des effectifs d'ouvriers forestiers.

À cet effectif, s'ajoutent **6 apprentis et 12 volontaires du service civique** au 31 décembre 2021, en stabilité générale par rapport à l'année précédente.

À noter la signature d'une nouvelle convention quinquennale pour le recrutement des volontaires de service civique, avec un accent plus marqué sur la communication à destination du public et le soutien aux activités opérationnelles.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Plus de **300 stagiaires de la formation professionnelle** ont été formés en 2021 à la direction régionale de l'ONF, représentant plus de **2 400 heures dispensées.** Fortement touché par les mesures sanitaires restrictives, le plan de développement des compétences a vu de nombreuses sessions reportées ou adaptées pour un déploiement à distance.

Une nouvelle organisation a été mise en place afin de reprendre les formations à la sécurité afin de **former et recycler plus de 200 agents** en maintenant les acquis nécessaires à leur activité.

L'évolution de la structure d'emplois a été accompagnée par le **développement d'un parcours à destination des conducteurs de travaux**, leur ouvrant ainsi une passerelle vers des postes de technicien forestier, historiquement tenus par du personnel fonctionnaire.

L'ENCADREMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

En 2021, l'ONF a poursuivi comme chaque année le partenariat engagé avec le **Conseil départemental** pour encadrer les bénéficiaires sur des **chantiers d'insertion** pour la valorisation des forêts publiques.

Cette action est financée par la **Communauté européenne** au moyen du **Fonds social européen (FSE)** et le **Conseil départemental.** Cette action permet d'accroître et de compléter l'offre de travaux d'accueil du public, de participer aux actions de lutte contre les espèces envahissantes et de valoriser la ressource du bois de goyavier sur essentiellement l'ensemble des forêts départementales-domaniales.

En complément de cette activité, les bénéficiaires de PEC, salariés du Conseil départemental, ont l'opportunité d'une professionnalisation dans le milieu naturel. Ainsi ils acquièrent une expérience pratique, notamment sur l'usage des outils mécaniques comme la débroussailleuse et manuels comme le croissant. **Ces salariés du Département s'enrichissent donc d'un savoir-faire dans le milieu naturel, d'un apprentissage à la vie en équipe et à la sécurité au travail sous la supervision constante d'un encadrement approprié.** En effet, ce dernier est assuré par des ouvriers forestiers reconnus pour leurs qualités professionnelles et managériales et de surcroît bien implantés dans le tissu social local.



LA COMMUNICATION

L'année 2021 a été une période de communication dans la continuité de l'exercice précédent avec la poursuite de la gestion « Covid 19 » et ses inconvénients en termes sanitaires et d'organisation professionnelle.

Cependant le développement ci-après prouve que notre **activité de communication fut riche et variée**, malgré une définition des objectifs de communication ralentie du fait des personnels mobilisés dans l'urgence.

L'année 2021 a donc vu le démarrage d'une nouvelle stratégie de communication nationale déclinée sur 2021/2025. Les objectifs de la communication à l'ONF étaient ciblés avec des thématiques centrales et des chantiers exploratoires identifiés :

- ▶ la gestion forestière et le changement climatique ;
- ▶ la forêt mosaïque et les attentes sociétales.

C'est donc à travers ces directives qu'ont été élaborés **nos axes de communication locaux** :

- ▶ adapter notre gestion forestière au changement climatique ;
- ▶ développer les interactions avec les parties prenantes ;
- ▶ optimiser la chaîne de valeur bois ;
- ▶ valoriser les services écosystémiques environnementaux et de la stratégie carbone ;
- ▶ favoriser une organisation collaborative et déconcentrée (communication interne).

À travers des séquences variées, menées avec la participation habituelle et efficace de tous les personnels ressources, l'ONF Réunion a été une fois de plus au centre de nombreuses informations portées aussi bien vers le grand public, les partenaires habituels voire de nouveaux et sans oublier l'interne. Cette communication 2021 a été largement et de manière encourageante, le fruit d'un travail collaboratif et constructif. **À travers ce plan la direction régionale a été positionnée, une nouvelle fois aux yeux de tous, comme le premier gestionnaire incontournable des milieux naturels réunionnais et mahorais.**

Il faut souligner l'efficacité et la présence grandissante des actions de communication de notre agence de Mayotte, grâce à l'investissement de nos collègues sur place : multiplication des articles et actions médiatiques relatives à la lutte contre l'érosion avec la replantation des têtes de bassins versants, la création de la réserve nationale naturelle des forêts de Mayotte, ou encore les multiples actions pédagogiques avec la population et le développement d'outils de sensibilisation...

L'habituelle et indispensable adhésion des médias a une nouvelle fois rendu nos actions « vues, entendues et lues ». Un grand merci à eux et nous pouvons réellement compter sur ce relais efficace et à l'écoute des objectifs environnementaux.

Quelques chiffres de l'année 2021, pour encore constater l'adhésion à nos messages et le retour de nos relations médiatiques.

- 18 points presse
- 146 articles papier
- 52 interventions TV
- 20 interventions radio
- 196 articles web
- 19 brèves Intraforêt



Inauguration médiatisée de la passerelle du bras d'Oussy, en présence de représentants du Conseil départemental

À l'externe

- Plusieurs **actions en partenariat avec les institutionnels** ont contribué à cette mise en avant : le programme « Un million d'arbres » mené avec le Conseil départemental, la lutte contre les plantes invasives, l'inauguration du réseau de pistes VTT à Cilaos, notre appui apprécié envers le monde éducatif...
- Notre participation aux **opérations annuelles labellisées** comme la Journée internationale des forêts (JIF), la Fête de la nature, les week-ends nature, la Semaine européenne du développement durable (SEDD), le Grand raid...
- Au **niveau national**, notre présence fut remarquée au Sénat avec notre intervention lors du colloque « biodiversité océan indien », nos différents reportages sur des médias nationaux (France 3, France O et autres...)
- Nous avons transformé l'essai des **réseaux sociaux** avec, en parallèle à notre site internet en pleine refonte, la création le 01/10/2021 de notre page Facebook, qui compte aujourd'hui plus de 5000 abonnés. Une proximité valorisante avec le public.

À l'interne

- 2021 a constaté la bonne santé de nos **supports de communication** en place, avec une belle visibilité tant sur Intraforêt, que sur Chlorofil, Info La Réunion mais également sur les supports nationaux de communication interne comme « Good Morning », à travers lequel le travail de l'ONF Réunion a été mis en lumière.
- **L'implication des collègues à la réussite des opérations** fut une véritable satisfaction, à l'image des nombreux participants aux séries concoctées avec les deux télévisions locales : « les forêts de La Réunion » durant la JIF avec Antenne Réunion et « les métiers forestiers » lors de la SEDD avec Réunion 1^{ère}.
- **Nos actions de mécénat se multiplient** avec l'arrivée de nouveaux mécènes et des actions de plantation, pour exemple les enseignes Gattefossé et Leroy Merlin. D'autres conventions sont en cours de finalisation.

Ces photos nous rappellent quelques-uns de nos rendez-vous de l'année écoulée. Que cet élan 2021 nous guide vers 2022 avec autant de réussite et d'ambition. À bientôt.

Inauguration médiatisée de la plantation Leroy Merlin, en présence de M. Ravate au Maïdo



Tournage de la série « les métiers forestiers », diffusée sur Réunion 1^{ère}



Inauguration des pistes VTT du Maïdo, en présence du Président du Conseil départemental





DIRECTION RÉGIONIALE

Boulevard de La Providence
CS 71072
97404 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 48 00

AGENCE TERRITORIALE DE MAYOTTE

1 et 2 Lotissement Coconi 1
97670 Ouangani - Mayotte
Tél. : 02 69 61 67 20

AGENCE TRAVAUX

7 impasse Bonnaparte
CS 22114
97431 Le Tampon
Tél. : 02 62 27 00 66

UT NORD EST

1 rue Raphaël Calcine
97470 Saint-Benoît
Tél. : 02 62 50 10 94

UT MAFATE/CÔTE SOUS LE VENT

18 route Hubert Delisle
97423 Le Guillaume
Tél. : 02 62 54 84 83

UT SUD OUEST

MF - 29 rue E. Lallemand
97430 Le Tampon
Tél. : 02 62 27 89 62

ATELIER BOIS

1 allée des Bois Noirs
La Providence
97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 98 03 40

PÉPINIÈRE

62 avenue de Bourbon
97427 Étang-Salé
Tél. : 02 62 26 60 28

UP NORD EST

1 allée des Bois Noirs
La Providence
97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 30 35 03

UP MAFATE/CÔTE SOUS LE VENT

18 route Hubert Delisle
97423 Le Guillaume
Tél. : 02 62 32 50 69

UP SUD OUEST

62 avenue de Bourbon
97427 Étang-Salé
Tél. : 02 62 26 60 28



Direction régionale La Réunion

Boulevard de La Providence
97404 Saint-Denis Cedex
dr.reunion@onf.fr
Septembre 2022
Maquette DCOM



onf.fr



PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org